

ADDENDA

Avis public d'élection

Vote par correspondance

Municipalité : Saint-Mathieu-du-Parc

Date du scrutin : 2025-11-02

Par cet avis public, Anne-Claude Hébert-Moreau, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :
 - Poste de mairesse ou maire
 - Poste de conseillère ou conseiller 1
 - Poste de conseillère ou conseiller 2
 - Poste de conseillère ou conseiller 3
 - Poste de conseillère ou conseiller 4
 - Poste de conseillère ou conseiller 5
 - Poste de conseillère ou conseiller 6
2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau de la présidente d'élection (ou de l'adjointe désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant) aux jours et aux heures suivants.

Du 19 septembre 2025 au 3 octobre 2025.

Horaire – déclaration de candidature

Vendredi 19 septembre	De 10h à 12h	De 13h à 16h
Lundi 22 septembre	-----	De 13h à 16h
Mardi 23 septembre	De 10h à 12h	De 13h à 16h
Mercredi 24 septembre	De 10h à 12h	-----
Jeudi le 25 septembre	De 10h à 12h	De 13h à 16h
Vendredi 26 septembre	De 10h à 12h	-----
Lundi 29 septembre	-----	De 13h à 16h
Mardi 30 septembre	-----	De 13h à 16h
Mercredi 1 octobre	-----	De 13h à 16h
Jeudi le 2 octobre	-----	De 13h à 16h
Vendredi 3 octobre	De 9h à 16h30	en continu

Attention : le vendredi 3 octobre 2025, le bureau sera ouvert en continu de 9 h à 16 h 30.

SMC-1 (25-01)

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, art. 99, 174 et 175.

Règlement sur le vote par correspondance, art. 5

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC, 561 CHEMIN DÉZIEL, SAINT-MATHIEU-DU-PARC (QUÉBEC) G0X 1N0

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes.

Jour du scrutin : **Dimanche 2 novembre 2025, de 10 h à 20 h**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 26 octobre 2025, de 12 h à 20 h**

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au 17 octobre 2025 à votre présidente d'élection de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile. Il en va de même pour votre proche aidant.

4. Vous pourrez voter par correspondance si votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité.

Pour voter par correspondance, vous devez transmettre une demande écrite à la présidente ou au président d'élection au plus tard le 17 octobre 2025.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 20 octobre 2025.

Si vous avez fait une demande et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote le 27 octobre 2025, vous pouvez communiquer avec la présidente ou le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente ou du président d'élection au plus tard le vendredi 31 octobre 2025, à 16 h 30.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Mme Marie-Pierre Gagnon
6. L'adjointe suivante a été désignée pour recevoir des déclarations de candidature : Mme Linda Migneault
7. Vous pouvez joindre la présidente d'élection (ou son adjointe, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente ou président d'élection

Adresse : 561, chemin Déziel, Saint-Mathieu-du-Parc

Téléphone : 819-299-3830

Adjointe

Adresse : 561, chemin Déziel, Saint-Mathieu-du-Parc

Téléphone : 819-299-3830

Signature

Lieu

Saint-Mathieu-du-Parc Date le 10 septembre 2025

Jane Claude Lefebvre

Présidente ou président d'élection